

généreusement offerte pour les lignes de transmission.

Puis voici une idée différente:

D'autre part, si vous n'êtes pas disposé à faire cette concession à Terre-Neuve, nous serions quand même satisfaits si, par une décision administrative ou exécutive, ou, au besoin, par une modification à la loi, il était prévu que, lorsqu'une ligne de transmission est aménagée de la centrale jusqu'au centre principal d'une baie, et qu'elle s'étend, à partir du centre, d'un établissement à un autre, d'une anse à une autre dans les limites de cette baie ou de cette région, l'extension elle-même sera considérée comme étant la même ligne de transmission qui se continue à partir du point principal dans la baie ou la région.

Ce sont, je crois, les seuls passages pertinents de cette lettre, mais je voudrais également me reporter au compte rendu que M. Clark Devey donne de la réunion où le premier ministre a communiqué publiquement cette lettre. Ce compte rendu se trouve dans le *Globe and Mail*. J'en ai plusieurs autres, mais celui-là me semble passablement exact. Voici ce qu'a dit le premier ministre de la demande de M. Smallwood; je ne lirai pas les autres commentaires, d'un caractère plus politique, qu'il a formulés.

"Sans réellement s'engager, M. Diefenbaker a dit qu'il prendrait en sérieuse considération la demande du premier ministre Smallwood en vue d'une aide fédérale à l'égard des lignes de distribution d'énergie, en plus de l'aide déjà accordée à l'égard des lignes de transmission à haut voltage."

Je suppose que cela était subordonné au succès électoral du premier ministre, succès que nous ne pouvons contester. J'espère que, lorsqu'il répondra, le ministre nous dira ce qui est résulté de cette considération. Je sais que le collègue du ministre, l'honorable député de Saint-Jean-Ouest, a maintes fois répété que l'assistance s'étend déjà à ces lignes de distribution. De fait, il est sans cesse revenu là-dessus pendant la campagne électorale. Si tel est l'avis du ministre, savoir que cette assistance est déjà prévue, comme son collègue l'a maintes fois affirmé, il n'est plus nécessaire d'étudier la question, mais j'ai l'impression que le ministre n'a pas changé d'avis depuis la dernière législature. Or, à ce moment-là, telle n'était pas son opinion. J'espère donc,—j'en serais enchanté, comme à peu près tout le monde, du reste, du moins dans les endroits éloignés de Terre-Neuve,—que le ministre me répondra que le gouvernement est disposé à accorder la même assistance à l'égard des usines hydro-électriques qu'à l'égard des usines thermiques.

Je passe à autre chose. Un mot seulement à propos du programme d'aménagement de routes d'accès aux ressources que le ministre a annoncé.

Une voix: Vous n'étiez pas censé prononcer un discours.

L'hon. M. Pickersgill: A mon avis, c'est une mesure excellente et constructive, mais elle comporte une grave difficulté, comme toute autre proposition du gouvernement fédéral en vue d'un partage égal des frais, puisque, sous ce régime, il est relativement facile aux provinces qui sont riches, et dont la capacité fiscale est élevée, comme l'Ontario et la Colombie-Britannique, de profiter pleinement, si elles le veulent, de ces offres du gouvernement fédéral, sans que le fardeau de leurs contribuables en soit trop alourdi. Cependant, pour des provinces comme Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick ou même, dans une certaine mesure, la province même du ministre, la Saskatchewan, où les ressources fiscales sont beaucoup plus limitées, cette offre de partage égal des frais est beaucoup moins avantageuse et ne place pas ces provinces sur le même pied et ne leur assure pas une égale assistance réelle. J'espère donc que le ministre s'efforcera d'user de son influence auprès du ministre des Finances et du premier ministre en vue d'établir une base se rapprochant davantage de la formule de péréquation, pour les cas où cette assistance est offerte.

C'est ce qu'a fait dans une certaine mesure l'honorable député d'Essex-Est lorsqu'il faisait partie du cabinet et qu'il a préparé les dispositions concernant l'assurance-hospitalisation, dispositions qui ne se fondent pas sur un partage égal des frais, puisqu'on a tenu compte des ressources fiscales des provinces. Je sais que le ministre ne peut pas prendre lui-même de décision à ce sujet, et cela ne m'empêche pas d'approuver ce qu'il a fait dans les cadres du programme qu'il a exposé.

A titre de représentant d'une province où les ressources imposables sont moins considérables que celles de la province où nous sommes, en ce moment, le ministre devrait, je pense, accueillir ce raisonnement avec assez de bienveillance.

Je veux enfin dire quelques mots sur le parc national de Terra Nova. Ce parc, le ministre le sait, a été établi par le gouvernement fédéral du temps de son prédécesseur. Il venait tout juste de l'être lorsque le ministre est entré en fonctions, et je tiens à reconnaître que le ministre s'est employé avec énergie et vigueur à faire l'aménagement du parc. C'est un bienfait pour les gens de la baie Bonavista et de la région. A un moment où il était extrêmement difficile d'obtenir un emploi, l'établissement du parc leur a évité bien des misères. Je fais écho aux paroles de l'honorable député de Cap-Breton-Nord et Victoria, de l'honorable député d'Inverness-Richmond et des autres qui ont parlé sur le sujet, en exprimant l'espoir que le ministre aura l'hiver prochain un programme de travaux d'hiver